

DELIBERATION 2017-10

LE 26 JANVIER DEUX MILLE DIX-SEPT A DIX-NEUF HEURES, S'EST REUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLEES, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, A LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU 19 JANVIER DEUX MILLE DIX-SEPT.

PRESENTS : Mme GUIRAUD I. – M. MERLIN D - Mme VESSIOT A. - M. CLAMOUSE A. - Mme OMS M-L. - M. FONTVIEILLE H. - Mme MASANET C. - M. DE BOISGELIN P. - M. NENCIONI S. - M. PAINTRAND J-F. - M. MARTIN-LAVAL B. - M. SCIALOM D. - Mme FAVRE-MERCURET R. - M. PETIT E. - Mme LOPEZ M-F. - Mme RENARD S. - M. TRINDADE J. - Mme FASSIO I. - M. LE BLEVEC B. – M. CARABASSE P.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme VACQUIE S. procuration à Mme GUIRAUD I. - Mme AURIAC A. procuration à Mme VESSIOT A.

ABSENTS EXCUSES : M. DELON A. – Mme FABRY V. - Mme ESCRIG C. - Mme SALOMON M-L.

ABSENTS : Mme MAUREL P. - M. ATLAN J. - M. VERNAY P.

Madame Roselyne FAVRE-MERCURET a été élue secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : Dénomination d'un passage couvert dans le centre ancien et de voies nouvelles sur la ZAC Roque Fraisse

D'une part, la commune souhaite dénommer le passage couvert, latéral à l'église dans le centre ancien de Saint Jean.

D'autre part, le schéma d'organisation spatiale de la Z.A.C. Roque Fraisse a induit la création de voies nouvelles. Il est aujourd'hui nécessaire de dénommer les voies de la tranche 2.

La commission en charge de la dénomination des noms de rue s'est réunie le 4 janvier 2017.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de dénommer ces voies :

- Voie 1 : Passage de l'Ancienne Ecole
- Voie 2 : Chemin de la Capoulière
- Voie 3 : Chemin Arthur Rimbaud
- Voie 4 : Avenue des Terrasses du Languedoc
- Voie 5 : Place Pierre Masset
- Voie 6 : Plan du Fraisse
- Voie 7 : Plan de la Coupo Santo
- Voie 8 : Passage des Gabels
- Voie 9 : Passage de la Serpette
- Voie 10 : Rue Max Rouquette
- Voie 11 : Rue Emma Blanc

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Envoyé en préfecture le 30/01/2017

Reçu en préfecture le 30/01/2017

Affiché le

SLOW

ID : 034-213402704-20170130-2017_10-DE

Pour	UNANIMITE
Contre	
Abstention	

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :

- **DENOMME** les rues, passages, chemins, plans, places conformément aux plans joints :

Voie 1 : Passage de l'Ancienne Ecole

Voie 2 : Chemin de la Capoulière

Voie 3 : Chemin Arthur Rimbaud

Voie 4 : Avenue des Terrasses du Languedoc

Voie 5 : Place Pierre Masset

Voie 6 : Plan du Fraise

Voie 7 : Plan de la Coupo Santo

Voie 8 : Passage des Gabels

Voie 9 : Passage de la Serpette

Voie 10 : Rue Max Rouquette

Voie 11 : Rue Emma Blanc

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Isabelle GUIRAUD
Maire de Saint Jean de Védas,

